la cgt
ÉDUC' ACTION
ISSN 0999-4289
Repères
Bulletin trimestriel de l'Union Régionale des Syndicats de l'Éducation Nationale
#108
AVRIL 2017
URSEN CGT Académie de Nantes - 1, place de la gare de l'Etat - Case Postale n°1 - 44276 NANTES

Le programme pour l'Education Nationale :

« des moyens, encore des moyens, toujours des moyens »

Campagne électorale oblige, les candidat.es font semblant de s'intéresser à l'école en présentant un programme pour l'Éducation nationale.

Ils/elles affirment même que c'est leur priorité! On se rappelle encore que « Moi-président » en avait fait un de ses axes de campagne en 2012 avec les résultats que nous connaissons.

La réalité sur le terrain: une situation explosive

La priorité à l'École ? Les personnels de l'Éducation nationale vivent une tout autre réalité. Il n'y a qu'à prêter l'oreille ici et là dans les salles des professeur.es ou dans les services pour entendre les collègues surchargé.es de travail, épuisé.es, désemparé.es et désabusé.es face à des conditions de travail qui se dégradent et une hiérarchie souvent défaillante.

Le plus grave est encore l'absence de perspectives d'avenir pour la jeunesse, notamment pour la frange la plus socialement défavorisée.

...../.... P2

Sommaire

P1 Edito:
P3 Clisson: la lutte collective paie
P4 Non-titulaires enseignants: GT2
P7 Mobilisation au lycée Menard
P8 Vetusté au lycée Joubert-Maillard
P9 Greta
P10 Au malaise et à la colère des jeunes
P11 Au coeur d'un lycée nantais
Lutte au LP Chappe à Arnage
P12 Dossier syndical avancement hors classe
P13 Soutien inter professionnel
P14 Un autre collège est possible
P15 Agents de labo: chaises musicales
P16 Contacts

Directrice de publication: Karine Perraud N° CPPAP 1120 S 07605 Dépôt légal : octobre 2016 / Imprimé par nos soins Union Départementale 72 CGT 4, rue d'Arcole 72000 Le Mans

Dans des classes trop nombreuses, on retrouve des jeunes en (très grandes) difficultés scolaires et sociales et qui, au sein de l'École peuvent renvoyer toute la violence sociale qu'ils/elles subissent au quotidien.

Face aux difficultés de personnels et à la violence de certains jeunes (insolence, refus de travail, agitation, insultes, menaces, actes de violences physiques), la réponse de l'administration est souvent de rejeter la faute sur les personnels en leur servant au mieux un discours pédagogiste injonctif et au pire en les convoquant pour les accuser d'incompétence, pouvant aller jusqu'à des sanctions disciplinaires. Ces situations sont inacceptables.

Education ou répression ?

La fusillade dans le lycée à Grasse est un autre révélateur du malaise. Au lieu de répondre avec des moyens humains éducatifs, le syndicat des chef.fes d'établissement réclame plus de sécurité avec des portiques, des caméras et des vigiles.

En parallèle, les conseils départemenaux suppriment des postes d'agents d'accueil à l'entrée des établissements et les postes d'AED ou d'AESH sont en nombre insuffisant.

Les collègues en ont de plus en plus conscience, les conditions de travail se dégradent, les réformes multiples quand elles ne s'accompagnent pas de moyens humains ne résolvent en rien les difficultés des jeunes et n'améliorent aucunement la qualité du service public d'Education. La perte de sens du métier devient de plus en plus prégnante chez les collègues.

Des mobilisations dans notre académie

Pourtant ici et là, dans notre académie par exemple, des personnels des établissements et des services résistent, ne baissent pas les bras et ne veulent pas s'enfermer dans le fatalisme ambiant.

A Clisson, Ancenis, Château du Loir, Arnage, Trélazé, etc. des militant.es et des collègues se sont mobilisé.es pour défendre leurs collègues, leurs conditions de travail et réclamer des postes et des moyens humains et budgétaires. Ce ne sont pour l'instant que des feux épisodiques mais qui doivent donner des idées pour une contestation plus forte.

La lutte collective la seule voie possible pour l'avenir

Dans la continuité des quinquennats précédents, les cadeaux au patronat vont continuer et les attaques contre l'Éducation Nationale, les Services Publics et le monde du travail en général vont se poursuivre après les élections.

Il nous faudra, chacun.e d'entre nous, mettre en avant ce qui nous unit face aux reculs : la question des conditions de travail, des effectifs par classe, de l'augmentation des moyens en termes de postes, des salaires et des embauches de titulaires.

L'étape qui est devant nous est de réussir à transformer le fatalisme et la colère des personnels en volonté de s'organiser et de lutter collectivement.

Karine Perraud & Hervé Guichard
Secrétaires académiques

Manque de poste administratif au lycée de Clisson : la lutte collective paie

Depuis sa création en 2013, le LPO de Clisson fait face à une forte augmentation d'élèves et d'étudiant.es. Avec 904 élèves et 83 internes pour seulement 3,5 personnels administratifs, les collègues ne pouvaient pas faire face.

En juin 2016, l'intersyndicale CGT, FSU et FO et les représentant.es du personnel se sont adressé.es à plusieurs reprises au Recteur de l'Académie de Nantes et en conseil d'administration de l'établissement pour réclamer la dotation d'1/2 poste supplémentaire de personnel administratif afin que l'établissement puisse fonctionner dans des conditions de travail décentes pour l'ensemble des personnels, des élèves et des usager.es. Aucune réponse officielle à cette demande de poste n'ayant été apportée, les personnels ont décidé de se faire entendre.

Une mobilisation inter catégorielle exemplaire

Réunis en AG le mardi 7 mars, plusieurs dizaines de personnels de l'établissement, avec le soutien des parents d'élèves, sont passés à l'action avant le comité technique académique du 14 mars.

Ils ont alors voté la grève le 9 mars et décidé populariser leur action dans les médias, d'occuper le hall de l'établissement, de faire signer une pétition tout en demandant une audience au Recteur pour défendre leur revendication et leurs arguments.

La délégation, accompagnée des représentant.es des parents d'élèves, n'a pas mis longtemps à être reçue. L'administration rectorale a avoué avoir été impressionnée par la très forte mobilisation de l'ensemble des personnels de l'établissement (75% des effectifs en grève ce jour, administratif.ves, enseignant.es, personnel.les de santé-sociaux et AED).

Pénurie de postes !

Le Secrétaire Général a présenté le contexte de pénurie en termes de gestion des moyens administratifs au niveau national puis académique. Ce phénomène est amplifié au sein de l'académie par la forte croissance démographique.

L'ouverture de trois nouveaux établissements dans l'académie serait un facteur aggravant dans l'attribution des moyens définitifs à destination des établissements existants !

Néanmoins, la problématique a bien été entendue et la création d'1/2 poste provisoire a été actée dès la rentrée 2017. La pérennisation de ce poste dépendra de l'évolution des effectifs à venir, dixit le Secrétaire Général.

La délégation a exprimé sa satisfaction mais a maintenu fermement sa volonté de conserver ce 1/2 poste, quelle que soit l'évolution des effectifs et restera vigilante pour 2018. En effet, le déficit constaté par la DIPATE de 0,67 poste administratif n'est pas une condition normale de fonctionnement.

La délégation a également réitéré sa demande de voir une seule personne nommée à temps plein, sur les deux 1/2 postes (l'un définitif actuellement existant et l'autre provisoire à venir) et ce dès la rentrée 2017.

La situation du LPO de Clisson n'est pas isolée dans l'Académie. C'est donc une initiative forte et solidaire qui doit donner des idées pour démarrer la lutte pour les postes dans les autres établissements et services !

CGT Éduc'Action 44

Dossier spécial non-titulaires enseignant.es, COP, CPE
Ce que la CGT Educ'Action Nantes retient

La CGT participait au second Groupe de Travail (GT) le jeudi 2 mars sur la mise en place dans l'académie du nouveau décret des enseignant.es non-titulaires.

L'administration a commencé par présenter le projet en insistant bien sur le fait que cela se passait dans un cadre de contraintes budgétaires. Ce GT ne traitait que de la question de la rémunération.

Vous avez dit dialogue social !

La CGT Éduc'Action est intervenue pour mettre en cause la notion de «concertation» comprise dans le projet. Elle insiste bien sur le fait qu'il n'y a pas de concertation possible, ce sont les décisions de l'administration qui sont discutées et non les propositions des organisations syndicales. Il ne faut pas faire croire que nous sommes dans le « dialogue social » quand tout est décidé d'avance. L'administration a trop tendance de feindre le dialogue pour mieux justifier ensuite ses décisions. D'ailleurs, à la fin du GT, rien n'avait bougé.

Une « discussion » qui se tient sans que la circulaire nationale ne soit sortie !

Au 2 mars, date du GT, la circulaire ministérielle concernant le nouveau décret de gestion des agents contractuel.les enseignant.es n'était toujours pas sortie, difficile dans ces conditions de discuter de mesures au niveau académique.

Les propositions de l'administration devaient être mises au vote au Comité Technique Académique (CTA) du 14 mars mais la circulaire n'étant sortie qu'au 23 mars, la question a été reportée au prochain CTA. C'est dire là aussi tout le mépris pour les non-titulaires. Alors que le décret est sorti en août 2016, que le projet de circulaire est connu depuis janvier 2017, il aura fallu attendre le 23 mars 2017 pour qu'enfin, la circulaire d'application soit publiée !!

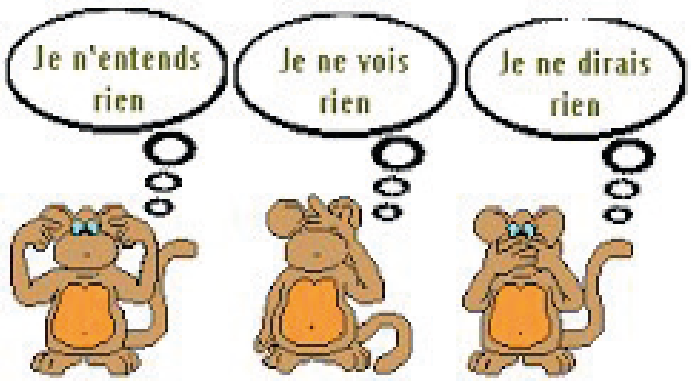

Une situation discriminatoire qui se prolonge !

L'administration annonce que finalement les agents niveau Master 1 et 2 pour les disciplines générales seraient recruté.es sur Indice Brut 441 (Indice majoré 388).

Alors qu'au GT du 12 janvier, l'administration avait annoncé pour ces collègues un recrutement IM 410, cette annonce fait l'effet d'un grave recul. Les organisations ont vivement rappelé que cela prolongeait la situation discriminatoire puisque les collègues titulaires d'un M1 ou M2 ont été recruté.es a minima sur IM 403 voire 410 depuis le 1er septembre 2015.

Pour l'administration, rien n'empêche un recrutement IM 388, c'est le recteur qui décide de l'indice de recrutement. Leur argument principal vient également du fait que les stagiaires sont sur cet indice (IM 388) et que le rectorat refuse de payer des stagiaires (niveau Master) moins chers que des non-titulaires. Mais cet argument est caduc puisque des collègues non-titulaires des disciplines professionnelles et/ou technologiques au niveau licence ou BAC+2 ont des indices de recrutement plus forts !

Sur la situation discriminatoire, la CGT Éduc'Action Nantes continue de dénoncer fortement cette réalité et souhaite aller plus loin. Pour rappel, des contractuel.les ont été recruté.es en 2015 avec le niveau Master 1 ou plus en catégorie 1 (indice 403), donc plus cher que d'ancien.nes contractuel.les, qui eux/elles n'ont pas été revalorisé.es.

Cela pose donc la question juridique de l'inégalité de traitement entre les personnels voire de la «discrimination». Ainsi, la nouvelle grille devrait permettre à tou.tes un alignement par le haut. Le rectorat ne pouvant pas payer des collègues moins chers qu'ils-elles ne l'étaient pour les mêmes fonctions, pour une cohérence de gestion et une équité de traitement entre les personnels, il serait logique que tou.tes les contractuel.les en catégorie 1 soient désormais recruté.es a minima sur IM 410, avec effet rétroactif au 1er septembre 2015.

Quels critères ?

Critères de l'expérience professionnelle pour le recrutement des collègues dans les disciplines d'enseignement professionnel et/ou technologique, ou

Dossier spécial non-titulaires enseignant.es, COP, CPE
Ce que la CGT Educ'Action Nantes retient

des indices dérogatoires pour les collègues des matières « sous tension » ou dans les zones géographiques « peu attrayantes ».

Pour résumer, seules pour les disciplines d'enseignement professionnel et/ou technologique, l'expérience professionnelle est reconnue dans l'indice de recrutement. L'administration a donc présenté l'ensemble des « sous catégories » d'indice de recrutement en fonction des niveaux de diplômes et de l'expérience professionnelle. Bref, nous avons là toute une batterie d'indice de recrutement proposée par l'administration. (19 « sous catégories » en tout !)

La CGT Éduc'Action Nantes dénonce ce qu'elle considère comme une véritable usine à gaz et pose la question de la difficulté pour les services d'avoir des critères de rémunération clairs vu le nombre de situations différentes. Elle pose également la question du risque d'inégalité de traitement entre les collègues. Par exemple, dans la même discipline, au même niveau de diplôme, deux collègues pourraient-ils être recruté.es sur des indices différents suivant la zone géographique de recrutement ?

L'administration répond qu'il y a des problèmes de recrutement dans les disciplines technologiques et professionnelles et qu'elle doit prendre en compte l'expérience de ces collègues et enfin qu'il est nécessaire d'avoir des grilles de rémunération différenciées. Par ailleurs, elle rappelle que le recteur peut déroger à la règle suivant les cas.

Ajoutons que pour les collègues des disciplines générales, l'expérience professionnelle n'est pas prise en compte, l'administration considérant que l'expérience professionnelle ne soit pas utile à l'enseignement des disciplines générales… En somme, un.e BAC+5 en discipline générale serait moins bien payé.e qu'un.e collègue BAC+2 avec au moins 4 années d'expérience professionnelle. C'est donc la prime à l'expérience professionnelle au détriment du niveau de qualification.

Il faut aussi souligner un recul conséquent pour tou.tes les collègues recruté.es en deçà de l'IM 367. (jusque-là, tou.tes les contractuel.les de l'académie étaient recruté.es a minima sur IM 367)

La CGT Éduc' Nantes s'oppose à cette différenciation accrue des collègues et revendique à travail égal salaire égal avec les titulaires. <u>Et à défaut, que l'IM de recrutement soit de 410 pour tout le monde.</u>

Réévaluation/avancement: pas d'automaticité prévue dans l'avancement des agents !

L'académie propose de réapprécier la rémunération des contractuel.les à 2 ans après le premier engagement puis tous les trois ans. Ce dispositif se mettra en place en 2017 en s'appuyant sur la campagne d'avis recueillis dans le cadre des demandes de renouvellement des candidatures à un contrat à durée déterminée pour l'année scolaire 2017/2018. L'appréciation portée sur la manière de servir des agents à cette occasion sera prise en compte pour proposer la réévaluation de la rémunération.

Cette appréciation sera double : chef.fes d'établissement + inspecteurs/trices. C'est l'appréciation qui est formulée au moment du renouvellement de délégation.

Pour les CDD recruté.es en 2014 une réévaluation sera faite sur 2016/2017 à partir du moment où l'intéressé.e a deux ans d'ancienneté. Ensuite, l'évaluation se fait tous les 3 ans.

L'administration avance le fait que cela permettrait une déconnexion de l'évaluation et du passage en CDI puisque les agents seraient réévalué.es au bout de 2 ans + 3 ans = 5 ans, c'est à dire un an avant la CDIsation. Elle a ajouté que cela permettrait de ne pas voir cette inspection des 5 ans comme un « couperet » puisqu'elle intervient 1 an avant la fameuse CDIsation.

La CGT Éduc'Action reste plus que dubitative sur cette remarque. En gros, si on veut se débarrasser d'un.e agent, on le fera l'année précédent la CDIsation et non l'année de la CDIsation ! Par ailleurs, la CGT Éduc'Action dénonce fortement le pouvoir qui est donné aux

Dossier spécial non-titulaires enseignant.es, COP, CPE
Ce que la CGT Educ'Action Nantes retient

chef.fes d'établissement dans l'avancement des collègues contractuel.les, nous craignons que certaines réalités locales soient préjudiciables aux collègues !

Cette disposition des deux ans à compter du 4 novembre 2014 (date du décret de 2014) va concerner 230 à 250 CDD.

A priori, une CCP aurait lieu en décembre 2018 pour reclasser tou.tes les agents concerné.es avec effet rétroactif deux ans après la signature de leur premier contrat.

Mais qu'en est-il de la rétroactivité pour les ancien.nes contractuel.les (recruté.es avant 2014) et la prise en compte de leur ancienneté antérieure à 2014 ? L'administration ne prendra pas en compte l'ancienneté antérieure à 2014, ce n'est pas prévu par les textes.

Pour les CDI qui bénéficient déjà d'un réexamen de leur rémunération tous les 3 ans, ils feront donc l'objet d'une évaluation professionnelle dans les conditions actuelles (inspection pédagogique) au cours de l'année scolaire 2016/2017.

Sur ce point de l'avancement, la CGT Éduc'Action Nantes rappelle qu'elle ne souscrit pas du tout à ces propositions et qu'elle revendique une grille d'avancement automatique transparente avec une durée dans l'échelon comme c'est le cas dans d'autres académies (notamment limitrophes), et un réel avancement déconnecté de l'évaluation.

Au final, les annonces faites sur la rémunération des agents contractuel.les dans l'académie de Nantes sont très loin de répondre aux attentes des personnels qui espéraient des avancées significatives !!

Pour la CGT Éduc'action, ce nouveau décret ne règle en rien les problèmes rencontrés par les collègues non-titulaires, jetables et corvéables à merci. La fin de la précarité passera forcément par une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires. Seule une mobilisation des personnels non-titulaires et titulaires permettra de gagner sur nos revendications.

Pôle non-titulaire

Un nouveau décret et une circulaire bien loin de régler la question de la précarité !

Lire le 8 pages Spécial CTEN «Ce qu'il faut retenir de la circulaire contractuel.les enseignant.es liée au décret d'août 2016 !» de la CGT Éduc'Action

La circulaire 2017-038 du 20-3-2017 sur les conditions de recrutement et d'emploi des agents contractuel.les liée au décret n° 2016-1171 du 29 août 2016 sur le nouveau cadre national de gestion des non-titulaires enseignant.es, CPE, COP a été publiée BO n° 12 du 23 mars 2017...

La CGT Éduc'Action dénonce ce que l'on peut qualifier de cafouillage administratif puisque cette circulaire nationale, censée éclaircir le décret, est publiée en mars 2017 alors même que dans de nombreuses académies, comme dans celle de Nantes, des discussions dans le cadre de groupes de travail ont eu lieu depuis octobre 2016 sur les modalités de mise en œuvre du décret et que les rectorats ont procédé, parfois avec des erreurs au repositionnement des contractuel.les dans les nouvelles catégories...

Pôle non-titulaire

Mobilisation intersyndicale au LP ludovic Ménard

Certains élèves et certains parents se mobilisent de plus en plus pour dire : «les élèves sont mal à l'école, c'est pour ça qu'ils sont agités, insolents et violents, et c'est de la faute des profs qui ne savent pas y faire». Ils demandent plus ou moins clairement que des têtes tombent en conséquence.

De plus en plus de collègues de l'académie se retrouvent convoqués chez le chef d'établissement qui les informe qu'il fait un rapport à charge sur leurs incompétences, destiné au rectorat, appuyés par des lettres anonymées d'élèves ou de parents. C'est ce qui vient de se passer pour l'un de nos collègues… Qui sera le suivant ?

Pour savoir qui sont les élèves ou les parents, il faut une procédure judiciaire pour calomnie, sinon on ne peut pas connaître les auteurs des lettres.

Il faut ensuite aller chercher ce rapport au rectorat dans son dossier administratif. On peut seulement lire sur place et le chef d'établissement ose exiger que l'on signe immédiatement pour dire que l'on a pris connaissance !

Il faut donc enclencher une lourde machine de défense syndicale et juridique pour simplement avoir accès aux éléments écrits de l'accusation !

Qui fait écrire les élèves contre nous ? Personne ne peut croire qu'ils écrivent tous spontanément. Les accusations sont parfois totalement absurdes et improbables, mais ça ne fait rien : des élèves l'ont dit et ça suffit.

En tous cas, la hiérarchie se sert de ça pour nous terroriser et éviter qu'on revendique.

Car ce ne sont pas les professeurs qui sont responsables du système scolaire et de la société qui se dégradent :

- ★ classes surchargées et non dédoublées
- ★ de plus en plus d'élèves allophones et pas assez de postes FLE
- ★ handicapés (reconnus ou non) et seulement parfois des AVS mais aucune aide supplémentaire
- ★ élèves issus de segpa dans des sections inadaptées pour eux
- ★ élèves orientés dans des filières qu'ils ne souhaitent pas faute de places
- ★ manque d'assistants d'éducation
- ★ budgets qui se réduisent, locaux et matériel insuffisants, manque d'agents
- ★ certains postes pourvus tardivement, équipes instables avec le développement de la précarité
- ★ absence de remplaçants pour les absences de moins de 15 jours, et parfois même pour les arrêts de plus de 15 jours
- ★ réformes mal pensées qui s'appliquent dans la confusion
- ★ on a demandé une classe-sas pour aider les élèves en difficulté : le rectorat ne donne pas les moyens pour le faire
- ★ contexte socio-économique où de plus en plus d'élèves vivent des situations personnelles et familiales difficiles, et manque de personnel d'accompagnement à l'école mais aussi hors de l'école (suppressions des postes d'éducateurs, assistants sociaux surchargés...)

Certains élèves manifestent leur malaise dans tout ça en perturbant les cours : insolence, refus de travail, agitation, insultes, menaces, actes de violences. Mais ce n'est pas notre faute !

Nous n'y sommes pour rien ! Refusons le principe de faire tomber des profs boucs-émissaires !

TRACT intersyndicale CGT-FSU et SNETAA-FO

VETUSTE DES LOCAUX ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Lycée Joubert-Maillard d'Ancenis

Les profs de la section professionnelle s'adressent à la Région

Les bâtiments du lycée Maillard-Joubert d'Ancenis ont été construits au début des années 70, le lycée général et technologique a été rénové depuis plusieurs années, les enseignant.es et leurs élèves y travaillent dans des conditions correctes avec du matériel (photocopieurs, postes informatisés, imprimantes) en nombre suffisant...

Si vous passez les portes de la section professionnelle du même établissement, vous retournez 50 ans en arrière, le décor n'a pas changé !

Dans la salle des profs et dans quelques salles de cours, les murs sont toujours recouverts de la moquette d'origine, on doit passer par le CDI, dont nous n'avons pas de clé personnelle, pour accéder à notre salle de travail: 30 profs se partagent une seule photocopieuse... des imprimantes sont hors service. Inutile d'évoquer les toilettes, vous imaginez !

Partout dans les bâtiments, il est difficile d'ouvrir les fenêtres coulissantes car on ne peut facilement les refermer ; l'air passe par certaines fenêtres, les stores sont bloqués, certains rideaux ne coulissent plus.

Les locaux ne sont, bien-sûr, pas isolés, il y fait très chaud en été et froid en hiver, certaines dalles au sol se décollent, longtemps elles ont été retirées sans être remplacées... Certains étages et l'accès à un préau sont condamnés car ils tombent en ruine, n'y aurait-il pas de l'amiante ?

Mais que font les syndicats ?

Les collègues sont venu.es nombreux/ses à nos réunions syndicales, ils/elles ont exprimé leur raz le bol, leur inquiétude et leur colère.

Nous sommes passé.es à l'action :

- ★ des déclarations ont été effectuées par des enseignant.es sur le registre sécurité du lycée disponible dans tous les établissements. Ces déclarations concernaient les températures excessives relevées et les indispositions de certain.es élèves dans une salle contenant de la moquette murale.
- ★ il a été demandé aux élu.es au CHSCT d'intervenir sur ces sujets,
- ★ nous avons initié une rencontre avec la direction.
- ★ en octobre, nous avons adressé des courriers recommandés signés par la CGT et la FSU avec dossier photos, au président de région et au CHSCT Départemental.

Nous n'avons pas reçu de réponse de la Région à notre courrier, pas de réaction non plus de la part du CHSCT départemental !

Des travaux ont pourtant été effectués sur les murs d'une salle de classe, des dalles ont été remplacées pour éviter l'exposition à l'amiante.

Mais attention, on nous a bien précisé que le coût de ces aménagements serait déduit du budget de la rénovation !

N'ayant toujours pas de réponse de la région sur la présentation du dossier technique amiante pourtant obligatoire, **nous avons décidé d'adresser un deuxième courrier en janvier...** Par la même occasion, nous avons REdemandé l'ouverture d'une porte pour accéder à notre salle de travail sans passer par le CDI.

À cette date, aucune réponse directe ne nous a été adressée, mais une nouvelle date de début des travaux nous a été communiquée, ce serait ... l'année prochaine en 2018.

Tant d'énergie dépensée... mais nous restons motivé.es MOTIVÉ.ES !

CGT Éduc'Action 44

Lorsque je serai grand.e je voudrais travailler dans un Greta

Pour y être précaire

Pour travailler plus et gagner moins

Pour me casser le dos sur ma chaise

Pour ne pas évoluer professionnellement

Pour être ni écouté.e ni considéré.e par ma direction

BINGO C'EST PRESQUE GAGNÉ !

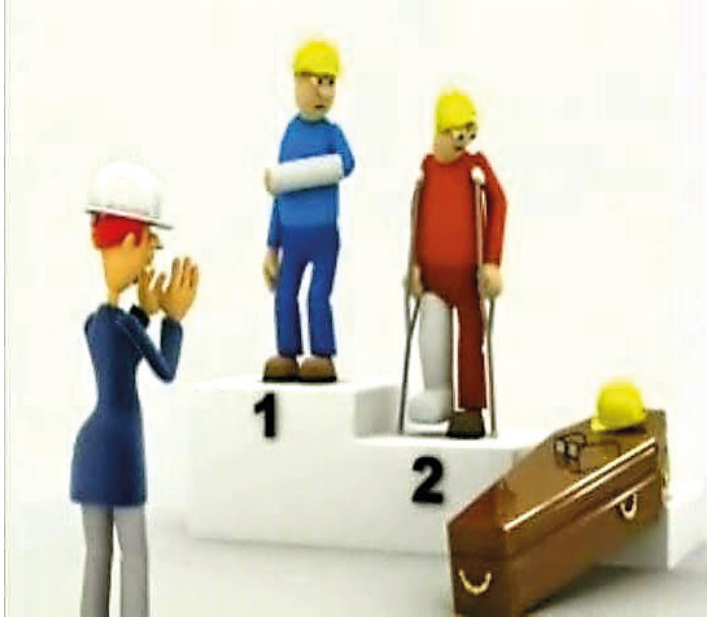

C'est ce qui est ressorti du questionnaire de la CGT envoyé, en janvier 2017, aux personnels des Greta de l'académie de Nantes. Non seulement le taux de participation a progressé (25% au lieu de 5% il y a deux ans) et révèle une représentation proportionnelle à la taille des GRETA départementaux.

Pour être bien dans leur travail, les salarié.es ont besoin :

- ★ d'être sécurisé.es en étant fonctionnaire (52%) ou en CDI (41%)
- ★ de travailler 32h payées 35h (62%) pour avoir une qualité de vie et partager le travail avec les autres
- ★ d'un poste ergonomique et performant (89%)
- ★ d'un lieu de travail agréable (59%) et réservé à leur activité (64%)
- ★ que leur entretien professionnel leur permette d'exprimer leurs besoins (62%), qu'il soit un véritable temps d'échange (74%) et change leur quotidien au travail (84,3 %)
- ★ que leur travail soit agréable (60%)
- ★ d'évoluer professionnellement. 86% des salarié.es n'ont pas fait valoir leur droit à la formation. Les causes: les offres du catalogue qui ne répondent pas à leurs besoins (50%) ; une absence qui occasionnerait plus de travail pour eux/elles et leurs collègues (38%).

Quant-aux réponses ouvertes sur les conditions de travail, elles révèlent un réel manque de reconnaissance, de considération, de communication interne et d'échanges sereins avec les directions.

Le CGT tient à rappeler les obligations de l'employeur.euse stipulées à l'article L. 4121-1 du Code du travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleur/ses. » L'employeur/euse doit adapter le travail aux salarié.es et non l'inverse !

Pôle Greta

J'adhère à la CGT Éduc'Action

Nom:_____ Prénom:_____

Adresse:_____

Mail:_____

Etablissement (nom/adresse):_____

Titulaire/stagiaire / contractuel.le / AED / CUI:_____

Enseignant.e /Administratif.ve / Technicien.ne / Santé/Social:

Fait à: le: Signature:

AU MALAISE ET A LA COLERE DES JEUNES...
pour seule réponse les forces de l'ordre

Le jeudi 2 mars des lycéen.nes du lycée Goussier et Perrin à Rezé ont bloqué le lycée pour protester contre les violences policières et manifester leur soutien à Théo.

L'objectif du blocage était plus de discuter que de bloquer réellement. Quelques caddies ont été empruntés, quelques poubelles, et des panneaux, mais il n'y a eu aucun incident. Les cours ont été perturbés, évidemment.

Mais la préfecture de Nantes a jugé cette opération très dangereuse, et pour empêcher qu'elle recommence, le jeudi suivant, le 9 mars, quatre camions de gendarmerie ont été postés de part et d'autre du lycée, et des forces de l'ordre étaient là, armées, au portail.

Les personnels et les élèves qui arrivaient pour 8 heures et jusqu'à 9 heures sont donc entrés dans un lycée comme en état de siège. Il y avait un malaise, la plupart d'entre nous étions dégoûtés et en colère.

Majoritaires ou minoritaires, peu importait pour cette fois-ci, une quinzaine d'enseignant.es a donc décidé d'envoyer un communiqué à la presse, et un article est paru dans Ouest France le lundi suivant.

Dans la journée, ce communiqué a reçu l'approbation d'une majorité du personnel, même si des réticences ont été exprimées sur les blocages qui perturbent les cours.

Mais qu'est-ce qui perturbent les cours, en réalité ? Les difficultés, ce sont plutôt les mauvaises conditions de travail, le non remplacement des personnels absents, les formations aberrantes, le management autoritaire, les pressions, les classes à 30 au lycée professionnel, et aussi la détresse et parfois l'agressivité des élèves et des familles confrontés à la crise. Ces difficultés-là, elles, ne font que s'aggraver.

Alors quand des lycéen.nes expriment leur malaise et leur colère, on leur envoie la police. Et nous avons bien compris que cette police-là ne nous était pas envoyée pour résoudre les problèmes du lycée, mais pour protéger le centre-ville de Nantes et interdire toute critique.

Dans d'autres lycées, les mêmes interventions policières se sont produites : à Clémenceau, où était projeté un pique-nique, à Livet, à la Joliverie.

La préfecture de Nantes est décidée à empêcher toutes les manifestations de lycéen.nes dans l'agglomération. L'an dernier, les étudiant.es ont également été confronté.es à des interventions des forces de l'ordre aux portes des facultés.

Pour les manifestations syndicales, c'est pareil, il faut faire face à des provocations, et à des interventions brutales dans les cortèges et les rassemblements. Et pour beaucoup de militant.es de la CGT, c'est la répression dans les entreprises et les services.

Alors nous, personnels de l'éducation nationale, nous ne devons pas laisser les lycéen.nes seul.es, ni compter sur eux pour construire de vrais rapports de force, qui permettent d'arrêter les politiques que nous subissons.

C'est à nous de nous mobiliser, et d'affronter la répression, et l'ambiance de peur, de lassitude et de soumission qui s'est installée aussi à l'intérieur des lycées.

CGT Éduc'Action 44

AU COEUR D'UN LYCEE NANTAIS

En 15 ans d'activité dans un lycée de centre-ville nantais sans histoire, nous n'avons jamais vu un tel dispositif policier. Des blocus, lorsqu'il y en avait, se déroulaient sans intervention policière. Les manifestant.es faisaient des sitting sur les poubelles devant les entrées du lycée accompagné.es d'un mégaphone ou de musique.

Mais jeudi 9 mars 2017 est une date à retenir ! Une dizaine de compagnies de CRS, sans compter les voitures de police encerclaient la rue principale. Comme si ce n'était pas assez, un personnel de direction utilisait le vocabulaire policier et juridique pour intimider les salarié.es et apprenant.es qui étaient dans l'enceinte de l'établissement à travailler.

Pas de bonjour, pas d'explication, pas de dialogue possible mais des « **Fermez ces fenêtres tout de suite c'est un ordre » « Obtemperez maintenant c'es un ordre »**.

Mais pourquoi tant d'intimidation ? Notre vie est-elle en danger ? Pas une seule explication.

Tout ce dispositif était préventif nous a-t-on dit en « off ». C'est au cas où les manifestant.es deviendraient violent.es, au cas où des non-manifestant.es posteraient des photos ou vidéos sur les réseaux sociaux.

CGT Éduc'Action 44

En Raz-le bol au LP Claude Chappe à Arnage

Depuis plusieurs semaines, l'ambiance dans l'établissement s'est dégradée : incivilités, menaces, cas ingérables. A tel point que plusieurs collègues sont sorti.es de cours, déstabilisé.es, choqué.es, voire à la limite de craquer.

Jeudi 23 mars, nous nous sommes retrouvé.es en AG le midi à plus de 25 sur une quarantaine d'enseignant.es. Nous avons décidé de lancer une pétition, à la fois pour réclamer des sanctions plus effectives, car nous sentons un sentiment d'impunité chez les élèves. Et surtout nous avons décidé de demander des moyens supplémentaires pour améliorer l'encadrement des élèves :

- ★ heures postes supplémentaire pour dédoubler et co-animer certains cours
- ★ présence plus importante de la COP et de l'assistante sociale
- ★ embauche d'AED voire d'éducateur/trices

En plus, nous avons fait circuler un questionnaire sur nos conditions de travail.

Le lendemain, vendredi après-midi, un incident supplémentaire a eu lieu. Le lundi matin à la récréation nous avons refait une AG à plus d'une trentaine et nous avons décidé de ne pas reprendre le travail sans avoir eu des explications avec la direction.

Celle-ci est venue et nous avons discuté pendant 2 heures. La direction a bien senti notre mécontentement et elle s'est engagée à un certain nombre de choses devant l'AG.

Pour les moyens, nous allons continuer à maintenir la pression, cette fois-ci probablement en allant voir l'IA.

Nous sommes tous confronté.es aux mêmes difficultés. Nous réalisons, qu'ensemble, nous devons continuer à revendiquer pour améliorer nos conditions de travail. Ces deux heures de débrayages ont permis que les personnels se rencontrent, échangent, expriment leur ras le bol et le fassent remonter à leur hiérarchie.

CGT Éduc'Action72

PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT D'ORIENTATION ET D'EDUCATION
DOSSIER AVANCEMENT HORS CLASSE

A COMPLETER ET A NOUS RETOURNER

URSEN CGT

Maison des syndicats, place de la gare de l'état
case postale n°1, 44276 NANTES

http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/

elunantes.cgteduc@laposte.net

DOSSIER SYNDICAL

INDISPENSABLE POUR QUE LES ELU.ES ASSURENT VOTRE DEFENSE

AVANCEMENT HORS CLASSE 2016-2017

ENSEIGNANT.ES LYCEE PROFESSIONNEL CERTIFIE.ES ET PROFESSEUR.ES D'EPS

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse : Code postal : Ville :
Mail : Tél :
Syndiqué.e CGT : OUI NON

SITUATION ADMINISTRATIVE EN 2016-2017

Etablissement :
Adresse : Code postal : Ville :

CORPS	ECHELON AU 31.08.2017	Notes /100 au 31.08 2016
Certifié.es	Echelon :	Note globale : /100
PLP		
EPS		

RELIQUAT D'ANCIENNETE DANS LE 11ème ECHELON AU 31.08.2015

Reliquat :

NOTA : Joindre les justificatifs suivants :

- Notation administrative
- Notation pédagogique
- Arrêté d'échelon

Elu.es Académiques Commision PLP: elunantes.cgteduc@laposte.net

SOUTIEN AUX GRÉVISTES DE DESCOURS ET CABAUD

Une délégation de 8 camarades de la commission exécutive du SDEN 44 est allée soutenir les salariés en lutte de l'entreprise Descours et Cabaud Atlantique mardi 28 février.

Avec le concours de l'Union Locale Nantes, nous avons été accueillis chaleureusement et avons pu discuter des conditions de travail autour d'un barbecue organisé avec le soutien de la CGT Ports et Dock de Nantes.

Située sous le Pont de Cheviré, cette entreprise basée à Nantes depuis 16 ans travaille en métallerie à destination des entreprises du bâtiment (90% des clients). L'entreprise travaille avec deux équipes de 8 ouvriers et une équipe de nuit de 5 ouvriers, et 12 personnels de bureau (commerciaux, administration).

C'est une entreprise qui connait beaucoup de "turn-over" car les salaires ne suivent pas et les conditions de travail se dégradent. Certains salariés touchent 1300 € nets par mois depuis plusieurs années et les négociations salariales se faisaient à la tête du client.

Pour la première fois dans cette entreprise, l'ensemble des 21 ouvriers de production sont entrés en grève depuis le 27 février pour la semaine. De plus, 16 salariés se sont syndiqués à la CGT pour mieux se défendre collectivement.

En l'absence de négociations salariales depuis 4 ans, les travailleurs réclament 2100 € bruts par mois, la reconnaissance de leurs qualifications et une prime de risque de 50 € par mois ainsi que des embauches car l'entreprise est en sous-effectif.

A ce jour, trois salariés sont en accident de travail, parfois graves, mais la dangerosité du travail n'est pas reconnue par l'entreprise malgré ces blessés (les poutres manufacturées peuvent aller jusqu'à 20 mètres de long et peser plusieurs tonnes).

Les premières négociations n'ont rien donné. Le patron a fait le coup de la « délocalisation » et du manque d'argent, ne proposant qu'une augmentation de 16 centimes de la prime panier et une formation sécurité. Pourtant le site internet de l'entreprise annonce 3,2 milliards de chiffre d'affaire en 2016.

La direction semble cependant être intimidée par l'ampleur de la mobilisation car toute la production est à l'arrêt depuis 2 jours, ce qui impacte tout le réseau de distribution d'une vingtaine de sous- traitants sur le grand Ouest et le Centre de la France.

Selon les camarades en lutte, chaque journée de grève impacte fortement le carnet de commande, qui fonctionne à flux tendu.

Réuni en assemblée générale, les salariés sont déterminés et soudés. Le moral est bon et ils sont bien décidés pour se faire respecter après des années de mépris.

La force des travailleurs, c'est la grève, et le soutien syndical interprofessionnel des camarades de la CGT Éduc'Action, de l'UL Nantes et des Ports est Dock est de bon augure pour la suite du combat, à Descours et Cabaud comme ailleurs !

La lutte collective paie !

Après 3 jours de grève les salariés de l'entreprise DESCOURS ET CABAUD ATLANTIQUE ont obtenu satisfaction d'une bonne partie de leurs revendications:

- ★ **100 € net /mois**
- ★ **Embauche de nouveaux salariés**
- ★ **Accélération des mesures concrètes concernant la sécurité et mise en place urgente de ces mesures**
- ★ **Paiement des jours de grève (2 sur 3)**
- ★ **Paiement de 2h supplémentaires au tarif de nuit pour l'équipe de nuit**

CGT Éduc'Action 44

UN AUTRE COLLEGE EST POSSIBLE

Après 5 mois de mise en place, la CGT Éduc'Action Nantes peut faire un premier bilan de la réforme du collège. On ne pourra plus lui opposer que c'est une vision pessimiste de la situation.

Car c'est bien à l'épreuve des faits que nous pouvons affirmer que ce que nous craignions pour les collèges, les personnels et les élèves a effectivement lieu !

Nous avions bien eu raison de nous mobiliser contre cette réforme. Cela nous renforce dans la conviction que cette réforme a dégradé les conditions de travail pour les élèves pour les collègues.

Pour les élèves, autant de scolarités que de collèges...

Il suffit d'échanger entre personnels de différents collèges de l'Académie et d'ailleurs ou simplement de discuter avec des parents d'élèves et de regarder des bulletins trimestriels des collégien.nes pour constater qu'aucun.e élève ne bénéficie du même cursus qu'un autre.

Le ministère de l'Éducation Nationale a mis en place une véritable usine à gaz :

- ★ différents modes de mise en place d'Accompagnement Personnalisé (AP),
- ★ des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) annuels, semestriels, trimestriels, hebdomadaires,
- ★ des sections bilingues ou européennes conservées ou non,
- ★ le latin à horaire mouvant,
- ★ les modes d'évaluation (avec note, sans note, compétences, couleurs, smileys, couleurs en noir et blanc...)

Cette réforme du collège fait partie de la volonté de mettre en concurrence les établissements les uns avec les autres.

Dans chaque collège, la marge d'autonomie est utilisée au petit bonheur la chance dans des visées qui n'ont souvent rien de pédagogique. Elles permettent parfois de conserver des postes ou de compléter des services (ce dont nous nous réjouissons pour éviter une plus forte dégradation des conditions de travail de nos collègues).

Néanmoins, nous remarquons au niveau national que certaines équipes résistent mieux que d'autres ! Ainsi, dans les collèges où la résistance est présente, comme a pu le porter la CGT, la réforme s'est souvent faite a minima.

Pour les collègues : charge de travail... Toujours plus !

Nouveaux programmes à mettre en œuvre, évaluations différenciées, compétences à construire, nouveaux bulletins que certaines directions veulent imposer (alors que rappelons-le, le Livret Scolaire Unique (LSU) est pour l'instant au point mort, et ce jusqu'en juin) ; parcours, EPI et AP à construire avec le temps de concertation entre collègues qui est indispensable, innombrables réunions ...

Tous ces éléments s'accompagnant d'une perte de sens et, parfois, de culpabilisation et de pressions. Tout cela épuise les enseignant.es sans aucun bénéfice pour les élèves.

Dans le même temps, les effectifs par classe restent très élevés et bien évidemment, les heures de marge ne sauraient passer le cap des prochaines échéances politiques !

Nos revendications pour un collège unique qui donne le maximum de chances à tou.tes les élèves:

- ★ Un maximum de 20 élèves par classe et 15 en éducation prioritaire,
- ★ Des personnels pour couvrir l'ensemble des besoins (CPE, COP, Personnels administratifs, infirmiers...)
- ★ Des moyens pour travailler en groupes à effectifs réduits, avec un cadrage national.
- ★ L'abandon du socle commun de compétences

Continuons à revendiquer qu'un autre collège est possible. Le système éducatif que nous voulons construire ne sera jamais celui des compétences et de la multiplication des dispositifs sans réflexion et sans avenir !

La CGT Éduc'Action appelle à s'organiser, à faire des heures d'information syndicale pour syndiquer le plus grand nombre et élaborer une opposition constructive et structurée à cette réforme.

Cela nous renforce dans la conviction que cette réforme a dégradé les conditions de travail pour les élèves comme pour les collègues.

CGT URSEN

Agents de labo: chaises musicales à la rentrée 2017

Le nombre d'emplois d'agents de laboratoire à la rentrée 2016 était de 230 ETP (Equivalent Temps Plein) pour l'Académie de Nantes selon le Ministère.

Non seulement aucun emploi n'a été créé mais 3,5 ETP ont disparu dans le calcul pour cette rentrée 2017 !

Ainsi, dans les documents du groupe de travail ATSS/ATRF du 28 février, l'Académie a présenté un projet basé sur 226,5 ETP pour la rentrée 2017, et ce malgré l'ouverture d'un lycée en Loire-Atlantique à Carquefou.

L'administration a effectué un jeu des chaises musicales pour répartir les postes entre les lycées.

Il est donc bien évident que tous les établissements n'ont pu être servis à la hauteur de leurs besoins. Ainsi, en Loire-Atlantique et en Vendée, plusieurs lycées présentaient en 2016 un déficit supérieur à 1 poste. Ils n'ont pour la plupart obtenu que la moitié de la dotation nécessaire.

En Mayenne et en Sarthe, aucun changement n'est constaté.

En Maine et Loire, 3 mesures de suppressions sont différées sur 2018.

Comme pour les postes administratifs, le nombre d'emplois dans l'Académie est insuffisant pour pallier aux besoins des lycées en déficit.

Côté concours, seulement 1 poste sera ouvert en concours réservé pour un agent.e contractuel.le, rien en concours externe ou interne.

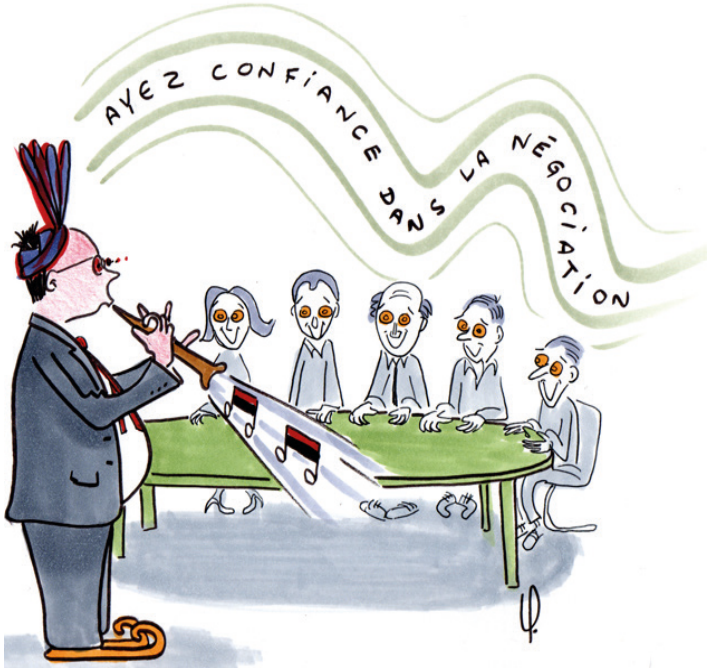

Nous dénonçons aussi la pénurie de personnels remplaçants. Un personnel en arrêt de travail n'est pas systématiquement remplacé.

Ceci créé une charge de travail supplémentaire aux collègues qui acceptent ce chantage pour ne pas pénaliser les élèves et enseignant.es au niveau des programmes.

Pôle ATSS- ATRF

Etablissements les plus déficitaires rentrée 2017 (en Equivalent temps Plein)

	Etablissement	Commune	Déficit 2016	ETP prévu rentrée 2017
Loire-Atlantique	Lycée Joubert-Maillard	Ancenis	-1,32	0,5
	Lycée La Herdrie	Basse Goulaine	-1,15	0,5 prévu
	Lycée Claudel	Blain	-0,91	
	Lycée d'Orbigny	Bouaye	-1,19	1
	Lycée La Colinière	Nantes	-1,66	0,5 prévu
	Lycée Les Bourdonnières	Nantes	-0,58	
	Lycée Mandela	Nantes	-0,8	
	Lycée Pays de Retz	Pornic	-1,28	0,5
	Lycée Prévert	Savenay	-0,62	0,5
Maine et Loire	Lycée Renoir	Angers	-1	0,5
	Lycée Duplessis Mornay	Saumur	-0,78	
	Lycée Jean Bodin	Les Ponts de Cé	-1	1
	Lycée Pascal	Segré	-0,61	
Mayenne	Lycée Douanier Rousseau	Laval	-0,5	
	Lycée Lavoisier	Mayenne	-0,64	
Sarthe	Lycée Malraux	Allones	-0,74	
	Lycée Touchard Washington	Le Mans	-0,62	
Vendée	Lycée Truffaut	Challans	-0,48	
	Lycée Savary de Mauléon	Les Sables d'Olonne	-0,9	0,5
	Lycée De Vinci	Montaigu	-1,95	1
	données barème administratif DIPATE 2017		-18,73	5,5 à 6,5

Contacts CGT Educ'Action Nantes

Secrétaires acédémiques: **Karine Perraud 06 85 12 12 57**
Hervé Guichard 06 47 99 61 00

http://educactionnantes.reference-syndicale.fr
cgteduc-nantes@orange.fr

Union Régionale Académie de Nantes: 1 place de la Gare de l'Etat Case postale n°1- 44276 Nantes

CGT Educ'Action 53
06 23 33 67 99
cgteduc53@gmail.com
http://cgteduc53.blogspot.fr/
17 rue Saint-Mathurin
53000 Laval
Secrétariat: Bertrand Colas

CGT Educ'Action 72
06 43 98 65 63
cgt.educ72@orange.fr
4 rue d'Arcole
72000 Le Mans
Co-secrétariat:
Thomas Hubert - Karine Pérraud

CGT Educ'Action 44
06 72 49 32 67
cgt.educ44@orange.fr
Maison des syndicats
1 place de la Gare de l'Etat
4476 Nantes
Secrétariat: Gaëtan Papillon
Permanence :
mardi et mercredi
hors vacances scolaires

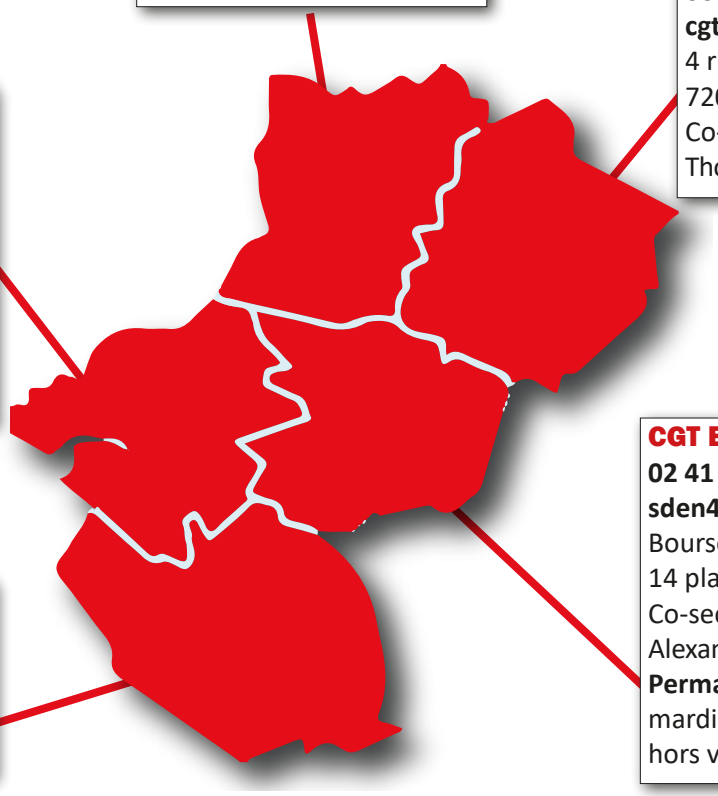

CGT Educ'Action 49
02 41 25 36 18
sden49@gmail.com
Bourse du Travail
14 place Imbach 49100 Angers
Co-secrétariat:
Alexandre Petit - Guenaël Sancéau
Permanence:
mardi après-midi
hors vacances scolaires

CGT Educ'Action 85
06 63 00 36 55
cgteducaction85@gmail.com
16 Bd Louis Blanc BP 227
85006 La Roche/Yon
Secrétariat: Caroline Drouvot

Coordonnées des élu-e-s

Commission des PLP
elunantes.cgteduc@laposte.net

Vendée et coordination académique
Hervé Guillonneau
herve.guillonneau@wanadoo.fr
06 77 88 23 28

Loire-Atlantique
Mireille Beautemps
mireille.beautemps@gmail.com
Gaëtan Papillon
cgt.educ44@orange.fr

Sarthe
Julien Lecrivain
julien-c.lecrivain@laposte.net
Abdellah Mouda
abdellah.mouda@gmail.com

Maine-et-Loire
Brice Michel
brice_michel@hotmail.fr

Comité Technique Spécial instance des personnels du rectorat et des 5 DSDEN
Hervé Guichard
guichardherve@orange.fr
06 47 99 61 00

Commission des ATEE
Salima Guédouar
salima.guedouar@laposte.net
06 37 08 33 58

Commission ATRF
Sylvie Moreau
sylvie.moreau0197@orange.fr

Commission des Assistant-es d'Education
Adèle Lecomte
adele.lecomte@yahoo.fr

Commission des ATSS
Barbara Fouché
barbara.fouche@hotmail.fr

Commission des Enseignant-es, éduc, orientation non-titulaires
Antoine Collet
antoine_collet@hotmail.com
Espéranza Zomeno-Lopez
ezomeno@gmail.com